

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 417-01-2026**

**Règlement numéro 417-01-2026 modifiant le règlement numéro 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud* est en vigueur depuis le 12 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier ce règlement afin d'y ajouter une fin municipale, et ce, afin de favoriser le développement économique sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement afin de mieux répondre aux besoins actuels de la Ville et d'assurer une gestion stratégique de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec dépôt du projet de règlement le 12 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu

QUE le règlement numéro 417-01-2026 modifie ce qui suit :

**ARTICLE 1**    **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

**ARTICLE 2**    **Objet**

Le présent règlement modifie le *Règlement numéro 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud*.

**ARTICLE 3**

L'article 3 du règlement 417-2025 est modifié pour ajouter le paragraphe suivant :

« 9. Développement économique »

**ARTICLE 4**    **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*Projet de règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du 12 mai 2026.*

---

Charles Meunier  
Maire

---

Vanessa Beaulieu  
Greffière adjointe